



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mai 2008

Subvention à titre exceptionnel à certains clubs sportifs

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Conseillers :

M. Bernard BARE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008

DELIBERATION D20080179

SPORTS

Subvention à titre exceptionnel à certains clubs sportifs

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort souhaite accentuer son soutien financier à certaines associations sportives ayant de fortes actions pour le développement de leur sport au sein de la cité. Il vous est proposé d'accorder les subventions aux associations sportives ci-dessous nommées

- Le Stade Niortais Rugby pour un montant de 31 000 € ;
- L'Entente Niortaise de Tennis de Table pour un montant de 21 000 € ;
- L'Amicale Sportive Niortaise pour un montant de 6 000 € ;
- Le Niort Handball Souchéen pour un montant de 10 400 € ;
- L'Olympique Léodgarien pour un montant de 3 000 € ;
- L'Union Athlétique Niort Saint Florent pour un montant de 3 000 € ;
- Le Sport Athlétique Souché – Section Tennis de Table pour un montant de 10 000 € ;
- Le Volley Ball Pexinois Niort pour un montant de 10 000 € ;
- La Ligue Régionale Poitou-Charentes de Volley-ball pour un montant de 15 000 €.

En outre, par convention datée 2 mai 2007, la Ville de Niort a accepté que Equi'Sèvres soit gestionnaire du centre équestre de Niort pour la période du 1^{er} mai 2007 au 31 août 2008. La mise à disposition non exclusive de cette structure s'accompagne d'une subvention de la collectivité afin d'aider l'association à exercer ses activités.

Les articles 11 et 12 de la convention prévoient l'octroi et le versement d'une subvention de 72 000 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2008. Il convient donc d'attribuer cette subvention à l'association.

Ces subventions seront imputées sur le chapitre budgétaire : 65.400.6574

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions jointes ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans chaque convention.

| | |
|---|-----------------|
| Stade Niortais Rugby | 31 000 € |
| Entente Niortaise de Tennis de Table | 21 000 € |
| Amicale Sportive Niortaise | 6 000 € |
| Niort Handball Souchéen | 10 400 € |
| Olympique Léodgarien | 3 000 € |
| Union Athlétique Niort Saint Florent | 3 000 € |
| Sport Athlétique Souché – Section Tennis de Table | 10 000 € |
| Volley Ball Pexinois Niort | 10 000 € |
| Ligue Régionale Poitou-Charentes de Volley-ball | 15 000 € |
| Equi'Sèvres | 72 000 € |

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Pour Madame le Maire de Niort

Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE